

SERMENTIZON INFOS



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Voici un nouveau « Sermentizon Infos » en votre possession. Nous avons envisagé de le faire paraître pour fin juin, début juillet. Il se trouve que pour raisons professionnelles, je n'ai pas pu rédiger la partie concernant le budget qui m'était dévolue. Il est possible que certaines dates concernant d'autres parties soient passées.

Certains le liront avant de partir, d'autres le liront au retour des vacances et pour ceux qui ne partent pas, j'espère qu'il leur fera passer un moment agréable. J'espère qu'il apportera à tous, quelques informations utiles.

Les nouvelles, sur le plan sanitaire étant ce qu'elles sont, et comme les experts scientifiques ont tous des avis différents, je préconise un peu de BSP (bon sens paysan). Je conseille donc à chacune et à chacun d'entre vous de faire ce qui vous semble être le mieux pour vous protéger et protéger les autres. Pour information, le cabinet infirmier de Sermentizon propose des tests et des vaccinations.

Mais soyons tolérants et respectons le choix des autres sans en venir à des situations exacerbées.

Pour la fête patronale de la Saint Loup (dimanche 5 septembre), en raison de l'obligation de « pass sanitaire » dans les établissements recevant du public de plus de 50 personnes, il n'y aura pas de repas dans la salle d'animation. Mais, le comité des fêtes fera une communication en fonction de l'organisation à venir.

Bon été à toutes et à tous, bonne lecture.

Cordialement

Serge THÉALLIER - 06 43 41 09 91

(Comme nous assurons la reprographie en interne, la qualité des photos s'en trouve impactée.)

Mairie : Tél. 04 73 53 19 32

Courriel : mairie.sermentizon@wanadoo.fr

Site internet : www.sermentizon.fr ou www.mairie-sermentizon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Vendredi de 8h30 à 12h30

Agence postale : Tél. 04 73 53 14 26

Horaires d'ouverture :

- Mardi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi de 9h00 à 12h00
- Fermée le lundi

Comité de rédaction

Emilie Breuil
Christiane Champilou
Elisabeth Fresneau-
Labarre
Renaud Martel
Serge Théallier

Budget communal 2021

La commune de Sermentizon gère 2 budgets : le budget général et le budget annexe assainissement.

Le compte administratif qui est tenu par la commune, est la réalisation de l'exercice comptable de l'année précédente, il est en tout point conforme au compte de gestion qui lui est tenu par le Trésorier de la commune (Percepteur)

Compte administratif 2020 pour le budget général:

<i>Nature</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Total général</i>
Recettes	430 353,72	156 466,10	586 819,82
Dépenses	340 538,11	278 840,20	619 378,31
Résultat de l'exercice 2020	89 815,61	-122 374,10	-32 558,49
Excédent ou déficit antérieur	79 481,74	6 613,98	86 145,72
Total	169 297,35	-115 760,12	53 537,23

Compte administratif 2020 pour le budget assainissement:

<i>Nature</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Total général</i>
Recettes	13 725,22	4 921,44	18 646,66
Dépenses	7 309,44	26 464,83	33 774,27
Résultat de l'exercice 2020	6 415,78	-21 543,39	-15 127,61
Excédent ou déficit antérieur	59 887,90	8 270,40	68 158,30
Total	66 303,68	-13 272,99	53 030,69

Budget 2020 :

Pour la préparation des budgets primitifs **la première opération** consiste à affecter les résultats des exercices précédents.

Le budget général faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **169 297,35 €**
- un déficit d'investissement de **115 760,12 €**
- des restes à réaliser de 146 885,00 € en recettes et 97 349,00 € en dépenses d'investissement soit un excédent de **49 536,00 €**.

il convient d'affecter : **66 224,12 €** (déficit corrigé de l'excédent des restes à réaliser) en recette d'investissement

103 073,23 € en recette de fonctionnement

et de reporter **115 760,12 €** (déficit d'investissement) en dépense d'investissement.

La deuxième opération consiste à voter les taux des taxes locales perçues par la commune.

Cette année, la réforme de la taxe d'habitation modifie radicalement la répartition des deux autres taxes locales qui sont la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En 2021, la taxe d'habitation n'est plus payée par 80% des foyers français. Pour les 20% restant elle sera dégressive pour disparaître totalement en 2023.

Pour compenser la perte de cette taxe qui revenait en grande partie aux communes, il a été décidé que la part de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui jusqu'en 2020 revenait au département, serait maintenant reversée aux communes.

Pour la commune de Sermentizon, le taux 2020 était de 16,35%, celui du département était de 20,48%. Du fait de cette réforme, le taux communal pour 2021 sera de 36,83% (somme des 2 taux précédents). Cette année encore le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter ce taux issu du calcul.

Quand à l'automne, les feuilles d'imposition vont arriver, ne soyez pas surpris de l'évolution du taux communal. La commune n'a pas doublé le taux d'imposition, il s'agit bien du résultat du cumul du taux communal et du taux départemental 2020. Normalement, sans modification importante de vos bases imposables, vous devriez payer les mêmes impôts fonciers que l'an passé. Pour information, la loi de finance pour 2021 revalorise les bases locatives qui servent au calcul des impôts de 0,2%.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui n'est pas concernée par la réforme fiscale, là encore le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter le taux qui reste à 84,72%.

Taxe d'assainissement 2021 :

Pour ceux qui sont raccordés au réseau d'assainissement public, la **Taxe 2021** à verser sera de **1,20 €** le mètre cube d'eau potable consommée et la Taxe de modernisation des réseaux, collectée par la commune pour le compte de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sera de **0,15 €** le mètre cube.

La troisième opération consiste à établir les budgets primitifs pour l'année (prévisions de recettes et de dépenses en fonction des règles comptables).

Budget Général

La partie « Fonctionnement » s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 516 861,23 €.

La partie « Investissement » s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 488 721,29 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 416 803,00. Le reste correspond à des opérations d'ordres (virement de section à section, amortissements, ...).

La répartition est la suivante :

Charges à caractère général : 33 %

Charges de personnel et frais assimilés : 32,4 %

Atténuations de produits : 1 %

Autres charges de gestion courante : 33 %

Charges financières : 0,6 %

Charges exceptionnelles : 0,2 %

Pour les recettes de fonctionnement la répartition est la suivante :

Excédents antérieurs reportés : 20 %

Atténuations de charges : 0,1 %

Produits des services, du domaine, et ventes diverses : 0,2 %

Impôts et taxes : 42,3 %

Dotations, subventions et participations : 31,9 %

Autres produits de gestion courante : 5,2%

Produits exceptionnels : 0,3 %

Informations sur l'état de la dette.

Au 01/01/2021 la dette de la commune s'élevait à 97 810 € (36 410 € auprès d'organismes bancaires et 61 400 € auprès de l'Etablissement Public Foncier qui achète des terrains pour le compte des communes).

Au 31/12/2021 elle s'élèvera à 176 161 € (124 273 € auprès d'organismes bancaires et 51 888 € auprès de l'Etablissement Public Foncier).

Cette année, nous avons contacté un emprunt de 100 000 € sur 12 ans au taux de 0,35%.

Pour s'assurer de la bonne santé financière des collectivités, les services fiscaux vérifient la durée de remboursement en faisant le rapport entre la dette et la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Pour la commune de Sermentizon la capacité d'autofinancement est de 88 000 €.

Il en ressort donc : $\text{Délai} = 176\,161 / 88\,000 = 2,01 \text{ ans}$.

Si le délai est inférieur à 5 ans : tout va bien

Si le délai est compris entre 5 et 8 ans : attention

Si le délai est supérieur à 8 ans : danger pour la suite.

Chacun pourra en tirer sa conclusion personnelle.

Adressage



L'adressage ça n'est pas simplement donner un nom à une route, un chemin, une place. C'est aussi, travailler sur la légitimité de ce nom en lien avec le contexte historique des différents lieux baptisés. La commission vient de finaliser cette première étape. Il va falloir désormais entrer les noms dans les formulaires que l'administration française nous impose. Cela va prendre du temps et demander de la minutie, mais les membres de la commission y travaillent déjà !



Cimetière

Voici quelques lignes du compte rendu de monsieur René Delaspre, juriste spécialisé dans la gestion des cimetières que nous avons rencontré au printemps. En effet, les places disponibles commencent à devenir rares dans notre cimetière et nous avons aussi constaté que des concessions n'étaient plus entretenues.

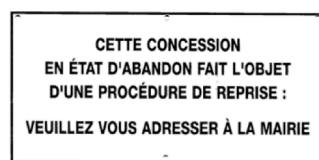
« On a bien compris que le cimetière de la commune de Sermentizon est devenu une voie sans issue.

Où la municipalité engage activement et rapidement la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon, ou elle décide d'agrandir le cimetière en fonction des nombreuses contraintes réglementaires.

La stratégie que je propose permet dans un premier temps, dès 2021, de récupérer de l'espace disponible et dans un second temps, dès 2025 de disposer d'une certaine d'emplacements. »

Au cours du dernier conseil municipal, nous avons donc voté à l'unanimité de procéder à la reprise des concessions en état d'abandon et de nous faire accompagner par Monsieur Delaspre pour ce travail de longue haleine (environ 4 ans).

Donc, prochainement, vous verrez apparaître sur certaines concessions des petits panneaux comme ci-contre. Pas de panique, il vous suffira de passer à la mairie.



Marché de producteurs



Ça y est ! Notre marché a débuté !

Depuis le 23 avril et grâce à votre participation, le marché a débuté avec succès qui nous l'espérons perdurera dans le temps. Le maintien et le développement du marché dépend de l'implication de tous.

Avec des horaires d'été plus tardifs (17h30/19h30) et de nombreux producteurs qui se relaieront pour certains tous les quinze jours, il sera possible pour tous de venir faire ses emplettes de produits de nos campagnes.

N'hésitez pas à faire preuve de fidélité à ce marché qui désormais est l'un des premiers signes d'une convivialité enfin retrouvée !

Petit rappel important il est strictement interdit par arrêté municipal de stationner et de circuler avec un véhicule durant le temps du marché sur la place de Sermentizon ; merci de respecter cet interdit pour assurer la sécurité des personnes présentes à ce moment-là.



Déchets

Les dépôts sauvages sont interdits.

Les déchets verts mais aussi les encombrants (machine à laver, pneus,) ne doivent pas être abandonnés sur la voie publique ou sur un terrain public. Il est rappelé que les dépôts sauvages (même s'ils sont situés devant un site autorisé) sont passibles d'une lourde amende et de la confiscation du véhicule ayant servi à transporter les déchets (article R 635-8 du Code Pénal).

Déchèterie

Quatre sites sont à la disposition des usagers, particuliers et professionnels, pour accueillir les déchets qui ne sont pas collectés via les bacs ou sacs : Thiers, St-Rémy-sur-Durolle, Puy-Guillaume et Courpière. Chaque usager du territoire a accès aux 4 déchèteries. L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

- **Déchèterie de Courpière (ZA de Lagat) :** ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et 13h30 à 17h15. (fermée le dimanche et les jours fériés).

Le saviez-vous ?

A partir d'avril, TDM organise des tournées de collecte des encombrants ménagers sur le territoire, en partenariat avec ACTYPOLES-Thiers. L'objectif est de prévenir les dépôts sauvages et récupérer des objets pouvant être réemployés plutôt que d'être jetés. Cette collecte est gratuite et réservée aux particuliers.

Calendrier pour Sermentizon :

- Vendredis 2, 16, 30 juillet
- Vendredis 13 et 27 août
- Vendredis 10 et 24 septembre
- Vendredi 1 octobre



Pour bénéficier de ce service, contactez **Actyroles** au 06 73 80 26 60

Espèces invasives

En tant qu'élus municipaux, nous nous permettons, via le présent courrier, d'attirer votre attention sur la problématique grandissante des espèces invasives, problématique dont vous êtes peut-être malheureusement familiers (allergies, envahissement des prairies...). En effet, nous avons bien conscience que les agriculteurs et agricultrices sont les acteurs majeurs dans cette lutte, particulièrement pour les espèces végétales. Cependant, chacun peut agir à son niveau (observation, signalement, intervention...).

Ainsi, nous vous joignons une fiche synthétique actualisée des principales espèces concernées ainsi que quelques pistes de prévention/remédiations pouvant être mises en œuvre.

Convaincus de votre investissement pour la santé de chacun et le maintien d'écosystèmes et agrosystèmes en bonne santé et donc fonctionnels, nous vous transmettons nos plus sincères salutations.

L'Ambroisie

Fortement allergisante



*A éliminer avant floraison (avec des gants si manuellement).
Ne pas laisser de terrains nus afin de ne pas faciliter son installation.*

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/>

Le Séneçon de Jacob

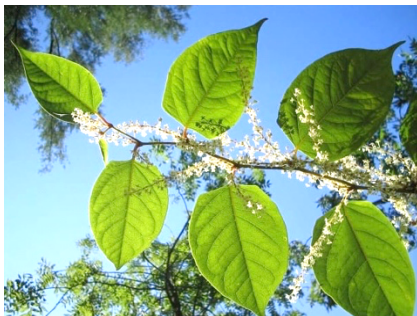


Très toxique (présence d'alcaloïdes) notamment pour les animaux au pâturage mais également dans le foin. Intoxication souvent irréversible.

*A éliminer avant floraison
Eviter le surpâturage
Ne pas laisser les terrains nus*

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/picardie/consomme-chevaux-senecon-fait-plusieurs-deces-picardie-1708814.html>

La Renouée du Japon

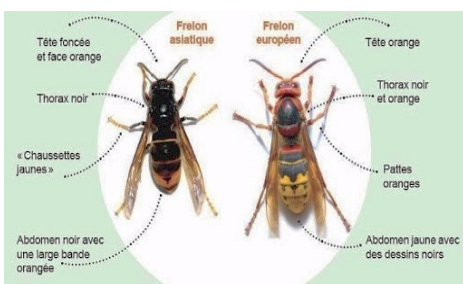


Très envahissante (parmi les 100 espèces les plus problématiques)

*Arracher les jeunes plans
Faucher (attention, ne pas broyer)
Planter des espèces compétitrices*

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/reynoutria-japonica/>

Le frelon asiatique



Prédation forte sur les abeilles

*Ne pas intervenir seul
Signaler sa présence*

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>

Association « Les quatre A »

Bonjour à tous,

Il y a 27 ans, M & Mme Muller ont fondé l'Association les Quatre « A » avec leur propre denier (maison, terrain, véhicule).

Aujourd'hui nous partons à la retraite avec un bilan plus que positif dont: une structure à Sermentizon (Siège & Centre Technique), une propriété à Courpière, une Association reconnue œuvre de bienfaisance depuis 1998 & labellisée depuis 2016, un partenaire financier important l'UNADEV depuis plusieurs années, des mairies, des collectivités, le soutien de nombreux élus, des adhérents et donateurs.

Suite à des dons & au legs importants de Mr Michel Buvat, le siège social a pris son nom à notre initiative, nous rendons hommage pour la confiance, qu'il nous avait accordée.

Après toutes ces années nous vous rassurons, plusieurs projets sont en cours de propositions pour nous occuper.

Nous restons à votre disposition, merci pour toutes ces années.

Marie-Lise & Jean-Pierre Müller

Contacts :

Me Muller Marie-Lise ☎06.46.00.72.30 et ✉zumba63@orange.fr et Mr Muller Jean-Pierre
☎06.68.34.11.15 et ✉paulgilles51@gmail.com

COVID 19

Communiqué du Centre Hospitalier de Thiers :

« Le centre de vaccination de l'hôpital de THIERS dispose chaque jour de doses restantes, dû à des annulations de RDV. Les personnes non vaccinées peuvent s'inscrire au 06 24 36 52 60 (*Sophie GUYOT - Coordinatrice du centre de vaccination - Centre hospitalier de THIERS*) ou 06 23 78 75 78 pour se faire vacciner. Elles peuvent aussi contacter la mairie de Sermentizon. »

Continuer à :

Respectez les gestes barrières, portez un masque, lavez-vous les mains, respectez les distances...

Cabinet infirmier

Delphine PIC et Angélique CHABANAT
Le Bourg 63120 Sermentizon

Tél : 04 73 94 51 60

Port : 07 85 80 68 61

Site internet

La commune possède un site internet où vous pourrez trouver plus de renseignements : compte rendu de conseils municipaux, projets, déchèterie, de nombreux liens vers d'autres sites... www.mairie-sermentizon.fr

Dates à retenir

- Jusqu'au 28 novembre: Exposition à Aulteribe
- 23 juillet : marché de producteurs
- 25 juillet : concert de Vollore
- 13 août : marché de producteurs
- 27 août : marché de producteurs
- 03 septembre : réunion de conseil
- 05 septembre : fête patronale
- 10 septembre : marché de producteurs
- 24 septembre : marché de producteurs
- 08 octobre : marché de producteurs
- 22 octobre : marché de producteurs

Une permanence du maire et des adjoints se tiendra chaque premier dimanche du mois (sauf en août) de 10h00 à 12h00 à la mairie de Sermentizon.